



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DE LA COMMUNE
POUR L'EXERCICE 2027**

A retourner à
Mairie de Morzine - 1, place de l'Eglise - CS 20025 - 74110 Morzine-Avoriaz
avant le 30 octobre 2026 à 18 h DELAI DE RIGUEUR

Attention, tout dossier non complet ou déposé après la date ne pourra pas être traité

Transmission informatique à finances@morzine.fr

Pour toute demande, joindre OBLIGATOIREMENT :

- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Justificatifs des dépenses effectuées avec la subvention de l'année 2026 (Grosses factures)
- Budget prévisionnel 2027
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Les statuts de l'association
- CERFA
- Contrat d'engagement Républicain (signé)
- Charte (signée)
- Règlement d'attribution (signé)
- La fiche d'identité
- Attestation d'assurance
- Derniers relevés de comptes /Bilan 2025

Sans ces documents, la commission des finances ne traitera pas la demande

Les subventions pour financer des animations exceptionnelles doivent être présentées à l'Office de tourisme qui centralise les besoins et présente une demande de subvention globale à la commune de Morzine Avoriaz, pour l'année suivante.

Fait à

Le.....

Le Président,

(cachet de l'association)

Le Trésorier,

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Président(e) de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations de paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- Demande une subvention de€
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association,
- Certifie avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions communales.

Fait le

Signature

à